



**PRÉFÈTE  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 29/03/2021

**Élections départementales des 13 et 20 juin 2021 – déclaration de mandataire financier**

Chaque binôme de candidats a l'obligation de désigner un mandataire financier unique, quelle que soit la taille du canton dans lequel il se présente.

Le mandataire financier doit être désigné par le binôme de candidats, au plus tard à la date à laquelle la candidature du binôme est enregistrée.

Il peut s'agir :

- soit d'une personne physique. La déclaration du mandataire financier est faite par les deux membres du binôme par écrit à la préfecture. Elle comprend le document par lequel le binôme désigne la personne qu'il charge des fonctions de mandataire financier et l'accord de cette dernière pour exercer ces fonctions ;
- soit d'une association de financement électoral, déclarée selon les modalités prévues par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Aucun des membres du binôme et aucun remplaçant ne peut être membre de l'association de financement électoral.

Le mandataire financier doit ouvrir et gérer un compte de dépôt spécialement affecté aux opérations financières de la campagne et tenir les comptes qui seront annexés au compte de campagne.

Toutes les informations relatives au mandataire financier sont à retrouver dans le guide du candidat et du mandataire à télécharger à l'adresse suivante :

[http://www.cncfp.fr/docs/campagne/cncfp\\_2019\\_Guide\\_candidat\\_et\\_mandataire\\_210120.pdf](http://www.cncfp.fr/docs/campagne/cncfp_2019_Guide_candidat_et_mandataire_210120.pdf)

## **Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10  
04 92 36 73 16

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)  
Bains Cedex

8 Rue du Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-